

PF



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

N° 891.238

Classif. Internat.: A473

Mis en lecture le:

16 -03- 1982

Le Ministre des Affaires Économiques,

*Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention ;**Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle ;**Vu le procès-verbal dressé le 24 novembre 1981 à 14 h. 50**au greffe du Gouvernement provincial de Liège ;***ARRÊTE :**

Article 1. — Il est décerné à la Sté dite : PORTAS DEUTSCHLAND GMBH et
Mr. Otto HEEG,

resp. à Weismüllerstrasse, 42, 6000 Frankfurt/Main 1
et Rüdigerheimer Strasse, 9, 6540 Hanau/Main (Allemagne)
(R.F.A.)

repr. par l'Office des Brevets E. Dellicour à Liège,
un brevet d'invention pour: Élément frontal de meuble
(Inv. O. Heeg)

qu'ils déclarent avoir fait l'objet de demandes de modèle
d'utilité déposées en Allemagne (République Fédérale) le
25 novembre 1980, n° G 80 31 386.6 et le 11 mars 1981, n°
G 81 06 975.8

Article 2. — Ce brevet lui est décerné sans examen préalable, à ses risques et
périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit
de l'exactitude de la description, et sans préjudice au droit des tiers.

Au présent arrêté demeure joint un des doubles de la spécification de l'invention
(mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui
de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 15 décembre 1981.

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE:

Le Directeur

L. SALPETEUR

Mémoire descriptif déposé à l'appui d'une demande de

B R E V E T D ' I N V E N T I O N

aux noms de :

PORTAS Deutschland GmbH et Otto HEEG

pour :

"Elément frontal de meuble".

Convention internationale : Priorité de deux demandes de
Modèle d'Utilité déposées en Allemagne Fédérale, respective-
ment le 25.11.1980 sous le n° G 80 31 386.6 et le 11.03.1981
sous le n° G 81 06 975.8.

(Inventeur : Otto HEEG).

La présente invention concerne un élément frontal de meuble tel qu'une paroi frontale d'un tiroir coulissant, une paroi frontale d'une armoire, des têtes ou pieds de lit ou similaires, cet élément comportant un panneau de garnissage entouré d'un cadre.

5 Pour réaliser des éléments frontaux de meubles connus suivant la pratique courante avec des dimensions différentes, les éléments nécessaires à la réalisation de chaque objet particulier, tels que les côtés du cadre et le panneau de remplissage, doivent être découpés aux dimensions désirées et assemblés. Ceci signifie qu'il
10 n'est pas possible d'obtenir une adaptation rapide, au point de vue de la technique de production, à des éléments frontaux de meubles différents, en particulier en ce qui concerne les dimensions et la forme, ou bien ceci ne peut être réalisé qu'avec un coût élevé.

La présente invention a pour but de permettre de
15 réaliser un élément frontal de meuble suivant la technique antérieure de telle façon qu'il soit possible d'obtenir, sans grande perte de temps, une adaptation à des dimensions différentes, et de réaliser des effets décoratifs variés même si les dimensions varient d'un élément frontal à l'autre ou si lors de l'assemblage ou de la fabri-
20 cation ou la coupe des éléments individuels des imprécisions de cote apparaissent, qui cependant ne doivent pas être reconnaissables dans le produit fini. Ceci a pour conséquence que l'invention permet, dans la construction d'éléments frontaux de meubles, de réaliser des cadres indépendamment des dimensions souhaitées, sans que le proces-
25 sus de fabrication ne soit sensiblement perturbé.

Ce but est atteint, suivant l'invention, du fait que les côtés du cadre formant l'élément porteur pour le panneau de garnissage sont constitués de tronçons, de longueurs appropriées, de profilés présentant une rainure s'étendant dans la direction longi-
30 tudinale, les côtés du cadre en appui les uns contre les autres dans les angles du cadre forment un ^{joint à} onglet et au moins un côté du cadre est monté amovible pour permettre l'introduction du panneau de garnissage dans la rainure intérieure périphérique formée par les diverses rainures prévues dans les tronçons de profilés, le panneau
35 de garnissage étant constitué de plusieurs éléments individuels disposés les uns derrière les autres et/ou les uns au-dessus des autres et donnant des effets décoratifs variés.

L'élément frontal de meuble suivant l'invention qui peut être un panneau frontal de tiroir coulissant, un panneau frontal d'armoire, une tête ou un pied de lit ou bien encore une porte d'armoire ou d'un mobilier de cuisine, doit être assemblé successivement à partir de pièces élémentaires fabriquées en série et éventuellement confectionnées si bien que le cadre ainsi obtenu peut avoir, sans grande difficulté, des dimensions désirées ou bien il peut être aisément adapté à ces dimensions. En même temps on peut obtenir, par un changement des panneaux de garnissage de l'élément frontal du mobilier, un effet décoratif adapté à l'environnement. Grâce à la constructions suivant l'invention un fabricant peut fournir sans grande dépense ou dispositif technique, des éléments frontaux de meuble dont les cotes sortent des dimensions habituelles, sans que cela entraîne pour l'acquéreur un coût plus élevé.

Dans une forme d'exécution représentant une création originale devant être particulièrement mise en évidence, l'élément frontal de meuble est formé de manière à pouvoir varier en hauteur et/ou largeur et ceci peut être obtenu en particulier du fait que les côtés du cadre peuvent être formés par l'assemblage de tronçons coulissant les uns par rapport aux autres. Ceci offre l'avantage que même dans le cas d'une coupe imprécise des éléments constituant les côtés par exemple ou du panneau de garnissage, il est possible d'obtenir, sans difficulté, une adaptation aux conditions présentes. Ceci est également valable dans le cas où par exemple une erreur a été commise lors de la prise des mesures des éléments frontaux de meuble, ce qui conduirait, dans le cas d'une construction classique des éléments frontaux, au fait que le produit final serait déficient et ne pourrait pas être utilisé. Grâce à la possibilité de faire varier les éléments frontaux en largeur et/ou hauteur, aussi bien en ce qui concerne le cadre que le panneau de garnissage, on peut obtenir des avantages évidents en ce qui concerne la technique de fabrication, avantages qui ne pouvaient pas découler de la technique connue jusqu'à ce jour.

Suivant une forme d'exécution de l'invention, l'élément frontal de meuble est caractérisé en outre en ce que le cadre comporte avantageusement des éléments d'angle présentant une telle coupe en angle, éléments d'angle entre lesquels peuvent être

81059

insérés, pour l'obtention de cadres de grandeurs différentes, des tronçons de côté ayant des longueurs désirées, ces tronçons de côté étant formés, au moins partiellement, en tant que corps creux présentant des évidements dans leurs faces frontales, évidements dans lesquels
5 les parties extrêmes des tronçons de côté voisins peuvent s'engager à une profondeur réglable. Les tronçons de côté peuvent être rendus coulissants les uns par rapport aux autres au moyen de vis de réglage. Cette forme d'exécution permettant la variabilité de l'élément frontal de meuble représente une proposition avantageuse du fait de
10 la possibilité d'ajuster la hauteur et la largeur mais elle peut cependant être remplacée également par des moyens techniques équivalents.

Suivant une autre forme d'exécution de l'invention, les tronçons de côté peuvent comporter des dispositifs de fermeture
15 et/ou de maintien incorporés si bien que par exemple, dans le cas de l'utilisation d'un élément frontal de meuble en tant que porte d'armoire, un tronçon correspondant de l'élément frontal peut comporter une serrure de porte.

Suivant une autre forme d'exécution de l'invention,
20 un élément compensateur ou cale d'épaisseur, adapté au profil du cadre, avantageusement en forme de disque ou de plaquette, peut être inséré dans la coupe en onglet afin de corriger des imprécisions de cote éventuelles. Cette disposition procure l'avantage que par exemple, du point de vue technique de fabrication, il n'est pas nécessaire que la
25 précision obtenue satisfasse à des conditions sévères pour pouvoir fournir un produit final satisfaisant constitué par un élément frontal de meuble.

La liaison des éléments d'angle peut être avantageusement réalisée au moyen de fermetures à vis ou à fiches. Il va de
30 soi que l'on pourrait également utiliser une liaison du type à téton et à fentes ou bien encore un système du type à ressort et à rainure. Si l'assemblage en onglet doit être remplacé par un joint bout à bout, il est possible de réaliser la liaison entre les tronçons de côtés au moyen d'un assemblage à tétons.

35 Le mode de construction remarquablement simple de l'élément frontal de meuble suivant l'invention offre l'avantage additionnel que le panneau de garnissage peut être mis en place sans difficulté, ce panneau étant constitué avantageusement, comme il a été /

001330

d'éléments individuels de préférence plans, disposés les uns derrière les autres et/ou les uns au-dessus des autres, et présentant des effets décoratifs différents. Pour donner un caractère décoratif par exemple à un panneau frontal d'un tiroir coulissant ou bien à une porte de meuble qui sont pourvus de l'élément frontal de meuble suivant l'invention, il suffit de changer le panneau de garnissage et de le remplacer par un autre. A cet effet, un côté du cadre peut être enlevé dans son ensemble, comme il a été indiqué, de manière à donner accès à la rainure interne périphérique dans laquelle le panneau de garnissage interchangeable est engagé. Suivant une variante un côté du cadre peut présenter une fente le traversant de part en part et débouchant dans la rainure interne, pour l'introduction du panneau de garnissage, cette fente pouvant être obturée au moyen d'une réglette dont la face apparente se trouve à fleur avec la face externe du côté du cadre, en position d'obturation de la fente.

Si le panneau de garnissage est constitué de plusieurs éléments individuels plans disposés les uns au-dessus des autres, la zone de transition entre deux de ces éléments est recouverte, dans une forme d'exécution de l'invention, par un profilé qui présente une section droite en forme de H et qui s'étend entre deux côtés opposés du cadre. Les parties marginales des éléments individuels du panneau sont engagées dans les rainures du profilé intermédiaire si bien que ces parties marginales ne sont pas apparentes. Une forme d'exécution correspondante de l'élément frontal de meuble présente l'avantage que, par exemple, dans le cas d'équipements hôteliers, une mention écrite, par exemple le nom de l'hôtel, peut être insérée sans difficulté dans une porte frontale. Par exemple une porte correspondante ou un panneau de lit visible peut être constitué de trois éléments individuels disposés les uns au-dessus des autres et insérés dans un cadre, l'élément intermédiaire portant la mention écrite. Un élément frontal de meuble réalisé de cette façon offre l'avantage que grâce à l'échange de l'élément individuel portant la mention écrite on peut obtenir rapidement une adaptation au cadre environnant et qu'également on peut réaliser par exemple un accord économique avec différentes couleurs des pièces par changement des éléments individuels supérieurs et inférieurs. L'élément intermédiaire assume par conséquent une fonction d'indication tandis

6133

que les autres éléments situés de part et d'autre assurent exclusivement un effet décoratif.

Les profilés peuvent comporter un noyau en bois pressé lequel est recouvert d'une feuille de matière plastique, ou bien ils peuvent être réalisés en bois massif ou en matière plastique.

Il convient de remarquer en outre que, étant donné la construction de l'élément frontal de meuble suivant l'invention, le panneau de garnissage peut présenter, en dehors de ses parties marginales pouvant être engagées dans la rainure interne périphérique, une épaisseur supérieure à la faible largeur de la rainure ou à l'épaisseur du cadre, ce qui rend possible par exemple l'utilisation de panneaux rembourrés pour l'élément frontal de meuble.

On décrira ci-après, à titre d'exemples non limitatifs, diverses formes d'exécution de la présente invention en référence au dessin annexé sur lequel :

La figure 1 est une vue en perspective éclatée d'un élément frontal de meuble suivant l'invention.

La figure 2 est une vue en perspective d'un élément d'angle de l'élément frontal de meuble suivant la figure 1.

La figure 3 est une vue en perspective d'une autre forme d'exécution d'un élément d'angle de l'élément frontal de meuble suivant la figure 1.

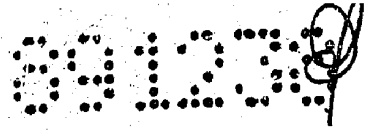
La figure 4 est une vue en perspective, à plus grande échelle, d'une partie de l'élément frontal de meuble.

La figure 5 est une vue en perspective d'un élément frontal de meuble suivant l'invention utilisé en tant que panneau frontal d'un tiroir coulissant.

Les figures 6 et 7 sont des vues en perspective d'éléments frontaux de meuble suivant l'invention utilisés par exemple dans un mobilier de salle de bains.

Sur la figure 1 est représenté un élément frontal de meuble 10 suivant l'invention lequel comporte un cadre 11 qui est constitué de côtés 12, 14, 16 et 18 assemblés entre eux. Les côtés du cadre sont réalisés à partir de profilés pouvant être débités au mètre et qui présentent une rainure dans la direction longitudinale.

Les côtés du cadre sont disposés les uns par rapport aux autres, en ce qui concerne la rainure 20, de manière que les rainures des côtés individuels forment ensemble une rainure



interne s'étendant sur toute la périphérie, rainure dans laquelle peut être engagé un panneau de garnissage 22.

Les vues détaillées des figures 2 et 3 font apparaître clairement diverses formes d'exécution des assemblages d'angles respectivement entre les côtés 12 et 14 et les côtés 12 et 18. De préférence les côtés reliés l'un à l'autre doivent former, dans la zone de l'angle, un onglet parfait comme il est illustré sur la figure 3. A cet effet la liaison entre les côtés 12 et 18 assemblés peut être réalisée au moyen d'un assemblage à téton ou encore d'un système du type à ressort et encoche ou encore par l'intermédiaire de fixation à fiche ou à vis, ces derniers étant utilisés de préférence.

Pour compenser les imprécisions possibles de cote dans la coupe en onglet entre les côtés 12 et 18, on peut mettre en place une cale d'épaisseur en forme de feuille ou un élément de remplissage intermédiaire lequel présente une forme adaptée au profil des côtés du cadre appuyés l'un contre l'autre. Ainsi l'élément 24 présente, dans la zone de la rainure 20, une encoche 26, afin que la rainure interne périphérique ne soit pas interrompue.

L'assemblage d'angle illustré sur la figure 2 montre une variante d'exécution dans laquelle les côtés 12 et 14 sont reliés fermement à un élément d'angle 28. Cet élément d'angle 28 est constitué par un élément rectangulaire préfabriqué qui peut être relié aux côtés emboutés par l'intermédiaire de tétons 30 ou une liaison par vis 34. En particulier la vis de liaison 34 constitue simultanément une entretoise qui permet de faire varier la distance entre le côté 14 et l'élément d'angle 28, afin de compenser également dans ce cas des imprécisions de cote possibles. Par ailleurs, pour empêcher que les intervalles différents entre le côté 14 ou 12 et l'élément d'angle 28 ne puissent être vus, les parties extrêmes de ces côtés sont engagés à l'intérieur de l'élément d'angle 28. A cet effet les surfaces latérales délimitant l'élément d'angle 28 font saillie par rapport au corps interne 36 portant les tétons 30 ou la vis de liaison 34. Comme on peut le voir sur la figure 2, l'élément d'angle 28 présente une aile 32 s'étendant vers l'extérieur, à fleur avec la surface supérieure, pour former des évidements 31 et 33 dans lesquels s'engagent dans une mesure appropriée les parties extrêmes des côtés 12 et 14 (ou 14).

8

En fonction de la hauteur de l'aile 32, le côté 12 ou 14 peut être plus ou moins décalé par rapport à l'élément d'angle 29, sans que cela puisse se voir de l'extérieur.

Le côté inférieur 14 comporte, comme on peut le voir sur la figure 1, un tronçon central 38 qui présente des évidements dans ses faces frontales de manière que les parties extrêmes des tronçons de côté 40, 42 situés de part et d'autre puissent s'y loger. Ceci permet de réaliser entre le tronçon central 38 et les tronçons latéraux 40 et 42 une construction semblable à celle qui a été décrite à propos de l'élément d'angle suivant la figure 2. Le coulisement relatif entre les tronçons de côtés individuels 38, 40 ou 38, 42 est avantageusement réalisé au moyen de vis de réglage non représentées.

Du fait que les tronçons de côtés 38, 40, 42 peuvent coulisser les uns par rapport aux autres, on obtient, suivant l'invention, la possibilité que l'élément frontal 10 puisse être réalisé sous une forme variable en hauteur et/ou largeur. De cette façon il est possible de réaliser une compensation lorsque par exemple une erreur a été commise lors de la détermination des dimensions d'une pièce de mobilier devant être équipée de l'élément frontal de meuble suivant l'invention, ou bien encore lorsque des imprécisions sont apparues lors de la coupe.

Comme il ressort clairement de la figure 1, le côté 16 présente un tronçon central 44 qui non seulement est monté à coulisement relatif par rapport aux tronçons latéraux disposés de part et d'autre (comme le tronçon 38 du côté 14), mais encore comporte une serrure incorporée. De cette façon il est possible de réaliser un élément frontal de meuble correspondant en tant que porte de meuble. Tous les éléments précités tels que côtés, tronçons réglables ou cales d'épaisseur sont préfabriqués en série si bien que l'élément frontal de meuble 10 peut être assemblé pratiquement dans le cadre du système de construction.

Comme on peut le voir d'après la figure 1, le côté supérieur 18 est monté amovible dans son ensemble par rapport au cadre 11. Bien que dans la forme d'exécution donnée à titre d'exemple seul le côté supérieur soit conformé de cette façon, il va de soi que n'importe quel autre côté pourrait être également monté amovible. L'enlèvement d'un côté dans son ensemble offre

l'avantage que le panneau de garnissage 22 devant être ajouté peut être engagé rapidement.

Les panneaux de garnissage 22 peuvent être avantageusement réalisés, suivant une caractéristique particulière de l'invention, par l'assemblage d'éléments individuels disposés les uns au-dessus des autres et/ou les uns derrière les autres. Grâce à la disposition d'éléments individuels les uns derrière les autres on peut obtenir un effet décoratif. Si on utilise également des éléments individuels disposés les uns au-dessus des autres, on peut obtenir, en plus de l'effet décoratif, un effet fonctionnel.

Dans la forme d'exécution illustrée à titre d'exemple, on voit que le panneau de garnissage 22^{est} constitué de deux éléments individuels 46 et 48 disposés l'un au-dessus de l'autre, lesquels peuvent être engagés dans la rainure interne périphérique 20 après enlèvement du côté supérieur 18. A cet effet, on engage tout d'abord, par exemple, l'élément 48 dans la rainure 20 et ensuite on y fait coulisser un profilé 50 ayant une section droite en forme de H. La partie extrême supérieure de l'élément individuel 48 vient alors se loger dans la rainure inférieure du profilé 50 en forme de H. Dans l'autre rainure supérieure du profilé 50 en forme de H vient s'engager la partie extrême inférieure de l'autre élément individuel 46. De cette façon la zone de raccordement des éléments individuels 46, 48 est totalement recouverte dans l'élément frontal de mobilier 10 une fois assemblé. Le profilé 50 accroît additionnellement la stabilité du cadre 11 formant un ensemble autoporteur.

Un élément frontal de mobilier dont le panneau de garnissage doit remplir aussi bien une fonction décorative qu'une fonction technique, peut être constitué par exemple par trois éléments individuels parmi lesquels les éléments inférieur et supérieur présentent des décors différents tandis que l'élément intermédiaire encadré de deux profilés à section droite en H assume un effet technique. Par exemple l'élément intermédiaire peut porter, dans le cas d'une utilisation dans un hôtel, le nom de cet hôtel ou bien encore un miroir.

La représentation à plus grande échelle illustrée sur la figure 4 montre clairement une autre forme d'exécution du cadre 11 prévu pour l'élément frontal de mobilier 10 suivant l'invention. Pour des raisons de stabilité on peut en effet souhaiter

qu'aucun côté du cadre il ne doit être enlevé pour pouvoir insérer un panneau de garnissage suivant la forme d'exécution donnée à titre d'exemple. A cet effet, un côté du cadre peut présenter une fente 56 le traversant de part en part, fente dans laquelle débouche la rainure interne périphérique. Pour assurer la fermeture de la fente 56 on introduit, dans le côté correspondant du cadre, une réglette/ 52 présentant avantageusement en section droite la forme d'une queue d'aronde, réglette qui, lorsqu'elle est engagée dans la fente 54 en position de fermeture, se trouve être à fleur avec la face externe du côté du cadre si bien que de l'extérieur on ne voit qu'une surface totalement fermée.

Sur la figure 5 est représentée partiellement, à titre d'exemple, une armoire pourvue d'un tiroir coulissant 56 dont la face antérieure visible est constituée par un élément frontal de mobilier 58 suivant l'invention. Les possibilités de variations dimensionnelles suivant l'invention seront précisées davantage à propos de cet exemple.

La partie gauche de l'élément frontal de mobilier 58 comporte un cadre 60 qui est réalisé à partir de côtés 62, 64 et 66 lesquels sont assemblés rigidement au moyen d'éléments d'angle préfabriqués 68 et 70. Le panneau de garnissage 69 qui peut être composé d'éléments individuels disposés les uns derrière les autres, est engagé en totalité dans la rainure interne périphérique 72.

La partie droite de l'élément frontal de mobilier 58 se présente sous une forme d'exécution dans laquelle les côtés 62, 66 et 74 forment un assemblage en onglet réel et des éléments compensateurs ou cales d'épaisseur 76 et 78 sont disposés entre les côtés assemblés les uns aux autres afin de compenser des imprécisions possibles dans les cotes. On peut voir également que la longueur et la hauteur du cadre peuvent être augmentées ou diminuées en jouant sur les éléments compensateurs 76 et 78 ou bien encore sur des tronçons de côtés montés à coulissement les uns par rapport aux autres. Comme on peut le voir clairement d'après la figure 5, les cales d'épaisseur 76, 78 permettent de réaliser un agrandissement du cadre sur toute sa périphérie correspondant à la profondeur de la rainure périphérique 72, la mise en place du panneau de garnissage ne permettant de faire voir qu'un agrandissement du cadre a

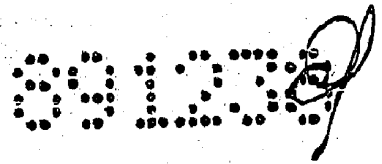
été effectué. Pour que le panneau de garnissage 68 ne laisse appa-
raître aucun intervalle par rapport à un côté du cadre le boîtier,
on peut engager dans ce cas, dans une rainure latérale et dans la
rainure inférieure par exemple, un élément d'appui afin que le pan-
5 neau de remplissage 68 soit engagé de la manière appropriée dans les
côtés 62, 64, 66 et 74.

On peut réaliser la modification de la hauteur
et de la largeur du cadre, comme on le désire, en faisant en sorte
que les côtés 62, 64, 66 et 74 soient constitués par un assemblage
10 de tronçons individuels représentés, lesquels peuvent coulisser les
uns par rapport aux autres, comme il a été décrit à titre d'exemple
en référence aux figures 1 et 2. La forme d'exécution de l'invention
illustrée sur la figure 5 montre clairement que l'élément frontal de
15 mobilier suivant l'invention permet de satisfaire à des exigences
élevées en ce qui concerne la variation des dimensions et il présente
en même temps l'avantage que le panneau de garnissage 69 permet
d'obtenir, par des mesures très simples, des effets décoratifs diffé-
rents.

Sur les figures 6 et 7 sont représentés partiel-
20 lement des meubles de salle de bains 80 qui, soit par suite de mesures
imprécises soit à cause d'une fabrication imprécise, se trouvent dis-
tants dans une mesure inacceptable aussi bien des parois verticales
82 que du plafond 84. Pour obtenir que le mobilier 80 recouvre la
totalité de la paroi d'appui 86 et qu'il n'y ait plus aucun interval-
25 le entre le mobilier et la paroi verticale ainsi que le plafond 84,
les éléments frontaux de mobilier 88, 90, 92, 94, 96 suivant l'inven-
tion peuvent être agrandis de telle façon que les tronçons de côtés
des cadres soient allongés, comme il a été décrit précédemment, les
tronçons individuels étant montés à coulissement les uns par rapport
30 aux autres comme il a été indiqué précédemment.

Il est ainsi possible de modifier la longueur
et/ou la largeur des éléments frontaux de meuble, les panneaux de
garnissage étant décalés par rapport aux rainures internes périphé-
riques sans laisser un espace libre quelconque.

35 Alors que le mobilier de salle de bains 80
représenté sur la figure 6 se trouve encore à une distance indési-
rable du plafond 84 ou de la paroi verticale 82, le même mobilier
représenté sur la figure 7 a été agrandi de manière à couvrir sur la



surface désirée la paroi d'appui 86, cette possibilité étant offerte par l'invention.

Les exemples d'exécution de l'invention ^{qui} peuvent trouver une application en particulier dans le domaine des tables de cuisine et du mobilier sanitaire pour l'entretien corporel, montrent
5 clairement que si les caractéristiques définies suivant l'invention peuvent être considérées comme étant connues individuellement, elles ont pour effet, en combinaison, de fournir un élément frontal de meuble qui est réalisé, dans la technique de construction, simplement
10 et d'une manière non évidente et qui permet une adaptation à des données différentes et à des mesures différentes, et ce sans difficulté, sans que ceci impose, du point de vue technique de production, des exigences élevées au fabricant ou à l'exécutant.

REVENDICATIONS

1. Elément frontal de meuble tel qu'une paroi frontale d'un tiroir coulissant, une paroi frontale d'une armoire, des têtes ou pieds de lit ou similaires, comportant un panneau de garnissage entouré d'un cadre, caractérisé en ce que les côtés (12, 14, 16, 18, 62, 64, 66, 74) du cadre formant l'élément porteur pour le panneau de garnissage (22) sont constitués de tronçons, de longueurs appropriées, de profilés présentant une rainure (20, 72) s'étendant dans la direction longitudinale, les côtés du cadre en appui les uns contre les autres dans les angles du cadre forment un joint à onglet et au moins un côté du cadre (18) est monté amovible pour permettre l'introduction du panneau de garnissage (22) dans la rainure intérieure périphérique formée par les diverses rainures prévues dans les tronçons de profilé, le panneau de garnissage (22) étant constitué de plusieurs éléments individuels disposés les uns derrière les autres et/ou les uns au-dessus des autres et donnant des effets décoratifs variés.
2. Elément frontal de meuble suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est formé de manière à pouvoir varier en hauteur et/ou en largeur.
3. Elément frontal de meuble suivant la revendication 2, caractérisé en ce que les côtés du cadre sont formés par l'assemblage de tronçons (38, 40, 42, 44) pouvant coulisser les uns par rapport aux autres.
4. Elément frontal de meuble suivant la revendication 2, caractérisé en ce que le cadre (11) comporte avantageusement des éléments d'angle présentant une réelle coupe en onglet, éléments d'angle entre lesquels peuvent être insérés, pour l'obtention de cadres de grandeurs différentes, des tronçons de côté (38, 44) ayant des longueurs désirées, ces tronçons de côté (38, 44) étant formés, au moins partiellement, en tant que corps creux présentant des évidements dans leurs faces frontales dans lesquels les parties extrêmes des tronçons de côtés voisins peuvent s'engager à une profondeur réglable.
5. Elément frontal de meuble suivant la revendication 4, caractérisé en ce que les tronçons de côté (38, 40, 42) peuvent être rendus

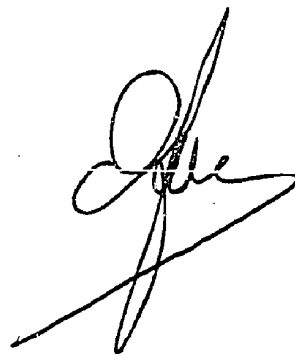
- coulissants les uns par rapport aux autres au moyen de vis de réglage.
- 5 6. Elément frontal de meuble suivant la revendication 4, caractérisé en ce que les tronçons de côté (44) comportent éventuellement des dispositifs de fermeture et/ou de maintien incorporés.
 - 10 7. Elément frontal de meuble suivant l'une quelconque des revendications 1 et 4, caractérisé en ce qu'un élément compensateur ou cale d'épaisseur (24), adapté au profil du cadre, avantageusement en forme de disque ou de plaquette, est inséré dans la coupe en onglet afin de corriger des imprécisions de cote éventuelles.
 - 15 8. Elément frontal de meuble suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les côtés du cadre ou les tronçons de côté sont avantageusement reliés les uns aux autres par l'intermédiaire d'organe d'enchâssement ou de serrage (34) emboîtés dans ceux-ci.
 - 20 9. Elément frontal de meuble suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins un côté (18) du cadre présente une fente (54) le traversant de part en part et débouchant dans la rainure interne périphérique, pour l'introduction du panneau de garnissage, cette fente pouvant être avantageusement obturée par une réglette (52) dont la face apparente est à fleur avec la face externe du côté du cadre, en position d'obturation de la fente.
 - 25 10. Elément frontal de meuble suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le cadre autoporteur (11) est réalisé à partir de pièces élémentaires préfabriquées en série et confectionnées.
 - 30 11. Elément frontal de meuble suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les profilés comportent un noyau pressé conjointement en bois, lequel est recouvert d'une feuille de matière plastique, ou bien ils sont constitués en bois massif ou en matière plastique.
 - 35 12. Elément frontal de meuble suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le panneau de garnissage (22) présente, en dehors de ses parties marginales pouvant être introduites dans la rainure interne périphérique, une épaisseur plus grande que la faible largeur de la rainure (22) ou que l'épaisseur du cadre.
 13. Elément frontal de meuble suivant la revendication 1, caractérisé en ce que, dans le cas d'éléments individuels (46, 48) disposés les uns au-dessus des autres et formant le panneau frontal visible (22), les parties marginales des éléments individuels accolés sont

01230

logées dans des rainures d'un profilé (50) présentant une section droite en forme de H, ce profilé (50) étant également emboîté dans la rainure interne périphérique (20).

Liège, le 24 novembre 1981

P. pour : PORTAS Deutschland GmbH et Otto HEEG

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

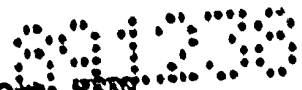


Fig.1

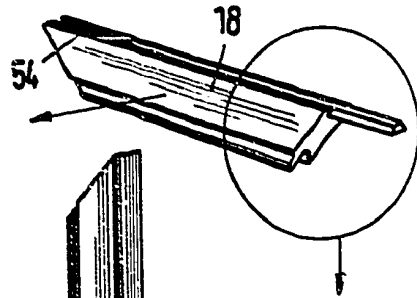
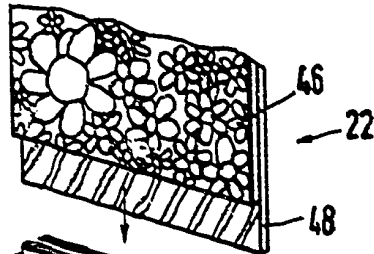


Fig.3

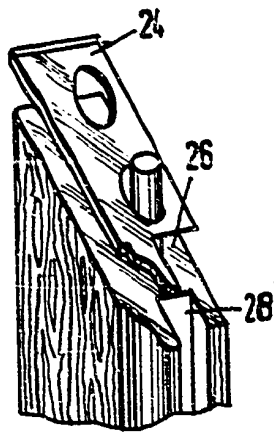


Fig.2

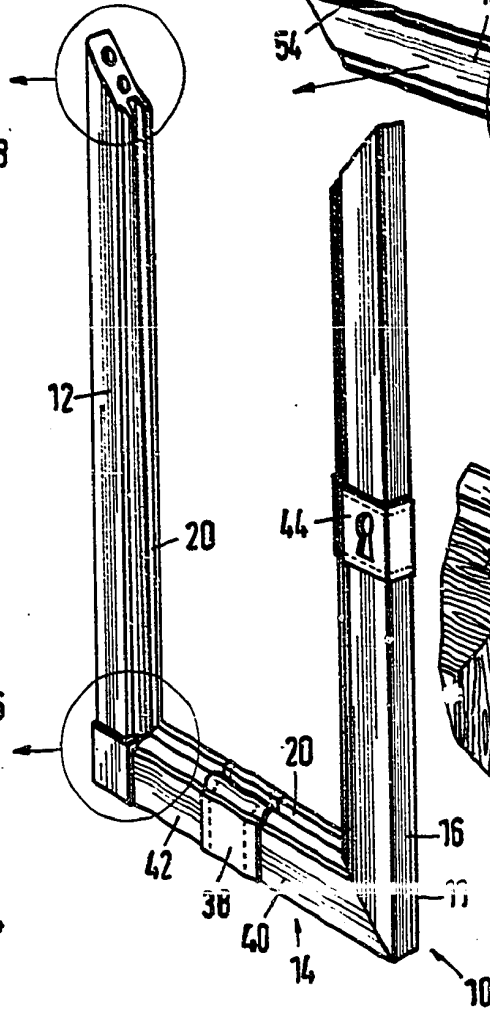
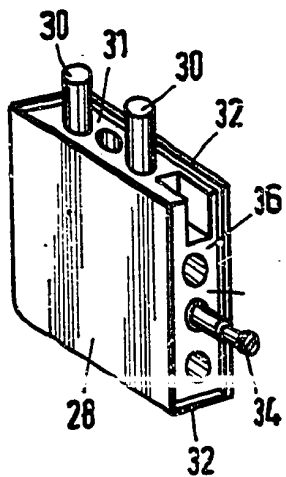
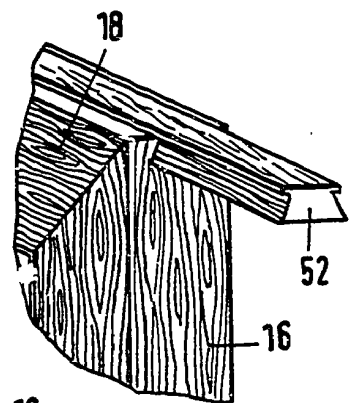


Fig.4



Liège, le 24 novembre 1981

P. pon : PORTAS Deutschland GmbH et Otto HEEG

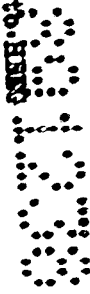
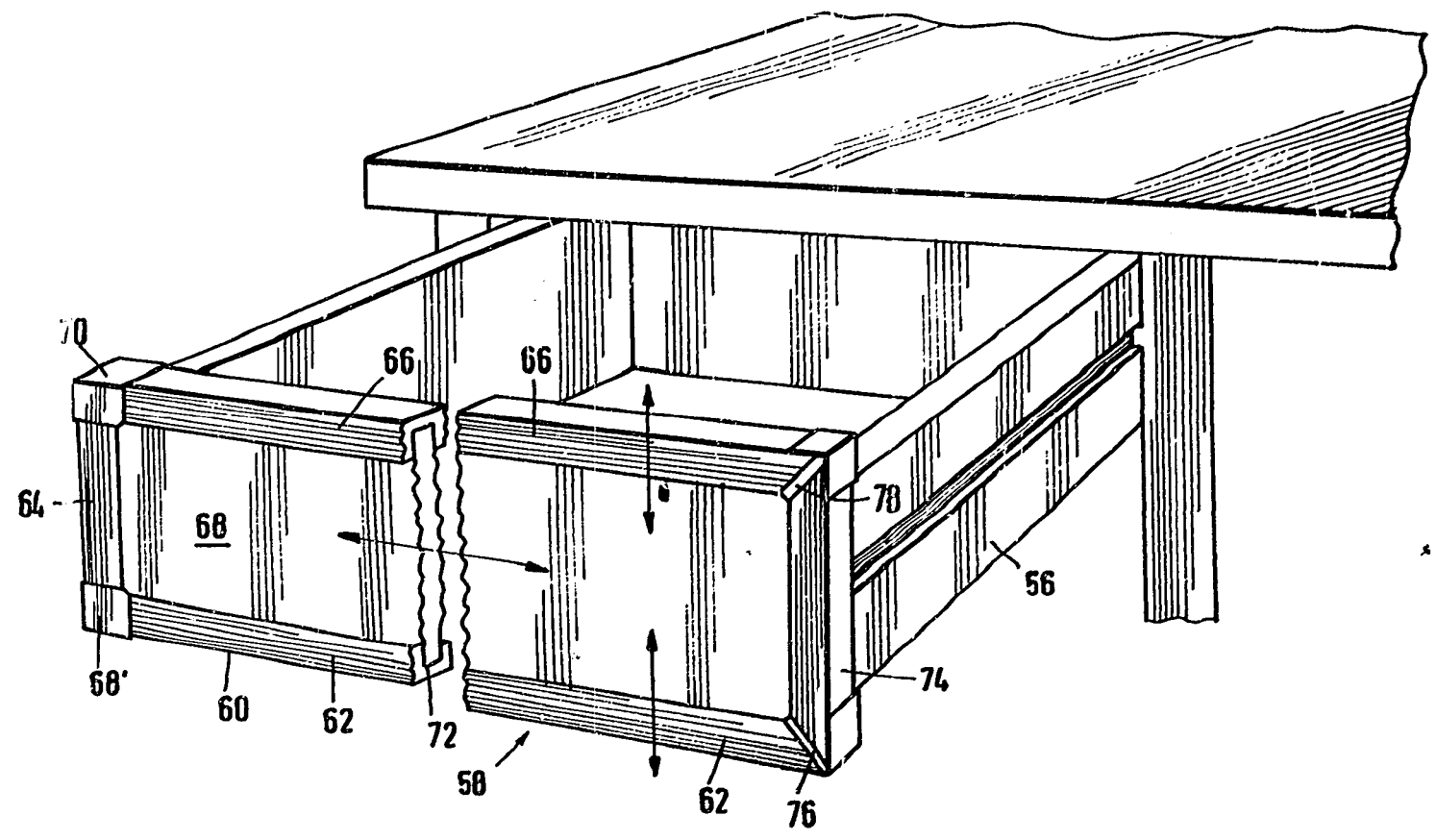


Fig. 5



Liège, le 24 novembre 1931
P. par : PORFAS Deutschland GmbH et Otto HERB

Liège, le 24 novembre 1981
P. pour : FORPLAS Deutschland GmbH et Otto HERR

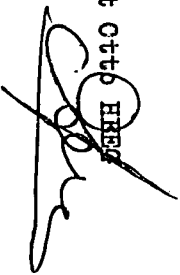


Fig. 6

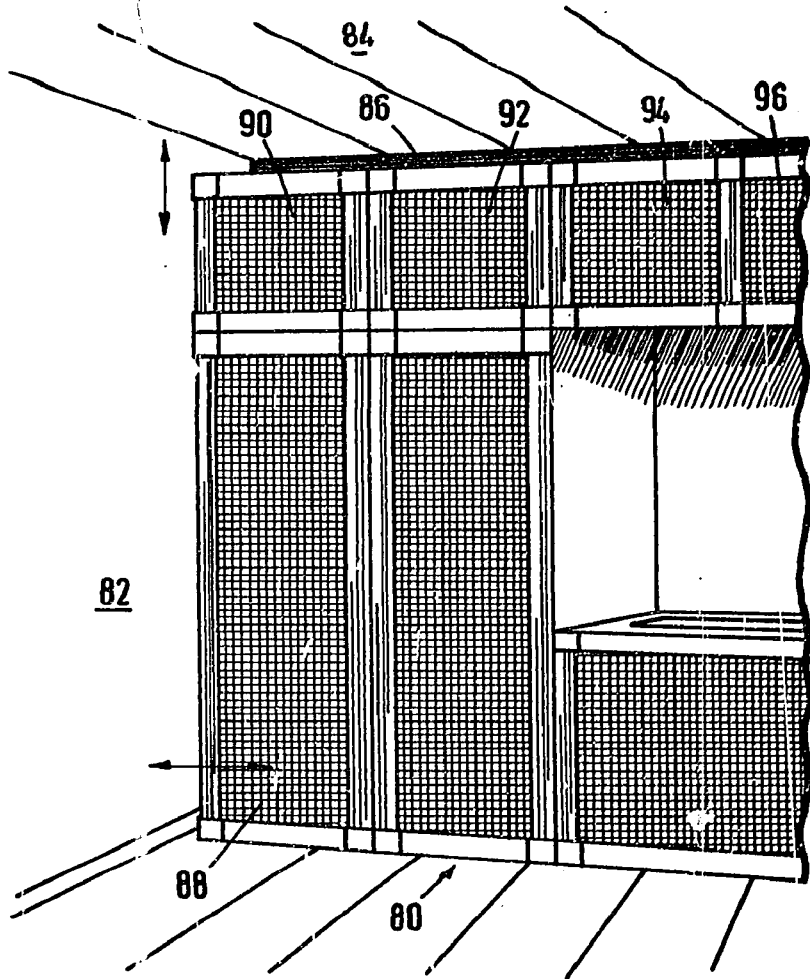
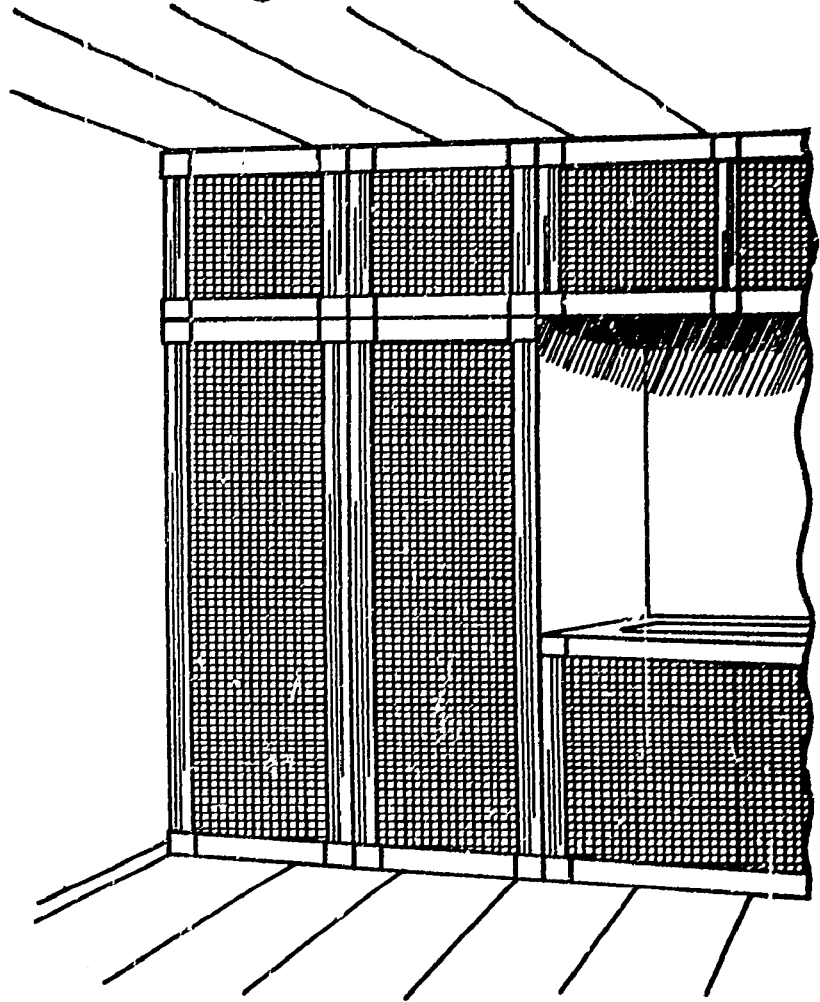


Fig. 7



FORPLAS Deutschland GmbH et Otto HERR

